

Le Petit Journal

de Saint-Privat-en-Périgord

SOMMAIRE

Vie communale

Page des enfants

Dossier : l'Eau

Conversation avec...

Vie associative



Le Mot du Maire

Malheureusement, il est difficile depuis deux ans d'écrire cette rubrique sans débiter par des mauvaises nouvelles.

Effectivement après deux années marquées par le covid, voilà maintenant que la guerre s'installe en Europe avec son lot de destruction et de victimes innocentes. Ne nous y trompons pas cette guerre nous concerne : Non seulement il s'agit d'un conflit entre la démocratie et l'autocratie qui va être la marque du vingt-et-unième siècle, mais également les conséquences économiques seront importantes avec le retour de l'inflation qui va toucher les plus défavorisés.

Il va falloir encore une fois être solidaire et se serrer les coudes. De son côté la mairie va continuer à vous aider si vous êtes dans

la difficulté, grâce à sa commission sociale toujours très active. N'hésitez pas à faire appel à ses services.

Pour être plus optimiste, voici une bonne nouvelle :

De nombreuses maisons fermées, en vente depuis de nombreuses années, se sont vendues et vont donc rouvrir.

La mairie apporte sa pierre à cette embellie en ayant acquis une nouvelle maison au centre du bourg pour un projet de logements sociaux. Nous espérons assister à un rebond démographique de nos communes rurales.

La crise du COVID avec l'inconfort du confinement en ville et l'essor du télétravail sont sans doute à l'origine de cette tendance.

Un dernier point que je voudrais aborder pour justement rendre encore plus attractif nos territoires, c'est qu'il y règne un climat de sérénité, de douceur de vivre et de paix sociale.

Vous trouverez dans ce petit journal un article sur les querelles de voisinage dues aux nuisances sonores et je voudrais insister sur la nécessité de se parler pour vivre en bonne intelligence.

Après deux années noires, l'été va voir le retour des manifestations festives des associations de la commune qui vont recréer du lien sur notre territoire.

J'espère vous y voir nombreux pour essayer ensemble d'oublier nos soucis dans la joie et la bonne humeur.

Pascale Roussie-Nadal

Informations générales :

■ La mairie de St-Privat-des-Prés est ouverte :

Du mardi au samedi inclus de 9h à 12h et le mardi après-midi de 14h à 17h.

■ La mairie de Festalemps est ouverte :

Le lundi, mardi et vendredi de 9h à 12h.

■ La mairie de St-Antoine-Cumond est ouverte :

Du lundi au vendredi de 9h à 12h

■ Les commerces alimentaires de St-Privat-en-Périgord :

- **Epicerie St-Privat-des-Prés (Danielle Vital)** : ouverte tous les jours sauf dimanche après-midi et lundi après-midi.

- **Boulangerie St-Antoine-Cumond (Alexandre)** : ouverte tous les jours le matin sauf le lundi.



■ La poste de St-Antoine-Cumond est ouverte :

Du lundi au vendredi de 9h à 12h. La levée de la boîte se fait en semaine à 10h et le samedi à 9h30.

■ La poste de St-Privat-des-Prés est ouverte :

Du mardi au samedi de 9h à 12h. La levée de la boîte se fait du mardi au vendredi à 10h.

■ Le cabinet médical est ouvert

Le lundi, jeudi et vendredi sur RDV
Tél : 05 53 90 80 09

■ Commerces ambulants :

- **Boucher d'Aubeterre M. Bocquier**
Mercredi à 15h à St-Privat-des-Prés.

- **Légumes de la ferme de M^{me} Beauvais** : le dimanche matin à St-Antoine-Cumond.

■ La bibliothèque de St-Privat-des-Prés est ouverte :

Le mercredi de 15h à 17h et le samedi de 10h à 12h.
Ouverture possible sur rendez-vous hors horaires des permanences.

■ La bibliothèque de St-Antoine-Cumond est ouverte

Le lundi de 14h30 à 17h.



FRANCE SERVICES du Pays de Saint-Aulaye :

Besoin d'aide pour vos démarches administratives et numériques du quotidien ?

*France Services est à votre disposition :
9 rue du Dr Lacroix 24410 Saint-Aulaye.*

Tél : 05 53 91 64 08

franceservice@cc-paysdesaintaulaye.fr

Horaires : lundi et vendredi :

8h30 - 12h00 et 14h - 17h30

Mardi et jeudi : 8h30 - 12h00 / Mercredi :

08h30 - 12h et 13h30 - 19h00.

Nous vous rappelons que vous pouvez lire toutes les informations importantes concernant notre commune sur le site de la mairie de Saint-Privat-en-Périgord : <https://www.saint-privat-en-perigord.fr> Vous y trouverez également une version PDF du petit journal que vous pouvez donc lire en ligne. Si vous préférez cette solution, faites-le nous savoir à la mairie par mail : mairie-stprivat-en-perigord@orange.fr.

Nous ne vous distribuerons plus la version papier. (Vous ferez un petit geste écologique...) Si vous voulez que nous vous adressions directement les informations urgentes par mail, donnez-nous votre adresse mail.



Rappel de quelques réglementations importantes : Les brûlages des végétaux à l'air libre dans les jardins sont généralement interdits. Ils ne sont tolérés, du premier octobre au dernier jour de février que sous réserve d'une déclaration en mairie et d'une dérogation. Horaires de tonte et de débroussaillage : Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 14h à 19h30. Le samedi de 9h à 12h et de 15h à 19h. Le dimanche et les jours fériés de 10h à 12h. **Tapage nocturne** : Il n'existe pas d'heures précises pour définir le tapage nocturne. Pour être reconnu comme un tapage nocturne, le bruit doit avoir lieu quand il fait nuit, c'est-à-dire entre le coucher et le lever du soleil.

Cérémonie du 8 Mai :

Les monuments aux morts ont été honorés par Pascale Roussie Nadal, quelques élus, les porte-drapeaux et les habitants de Saint-Privat-en-Périgord. Les cérémonies

ont commencé à Festalemps puis à Saint-Privat-des-Prés pour finir à Saint-Antoine-Cumond. A l'issue des cérémonies un apéritif a été offert sur Saint-Antoine.

Merci à tous ceux qui ont participé à ce moment empreint d'une gravité particulière à l'heure où la guerre sévit à nouveau en Europe ■



Festalemps



Saint-Privat-des-Prés



Saint-Antoine-Cumond

CASSIOPEA :

"Bien dans mon assiette, bien dans mes baskets"

C'est sur ce thème que *Cassiopéa* est intervenu le 7 avril dernier sur la commune. Nous étions 12 participants motivés pour *mieux s'alimenter*. Après un sondage, deux thèmes ressortent principalement pour une prochaine intervention : "la mémoire" et "les pieds".

Si vous souhaitez participer à l'un de ces thèmes, n'hésitez pas à vous inscrire à la mairie et dès qu'une de ces séances sera mise en place par Cassiopéa, nous vous en informerons.

Les groupes d'aliments :



Une stagiaire à la mairie :

Le CDG24 (Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Dordogne) offrant des formations destinées aux demandeurs d'emploi en situation de handicap, a proposé à la mairie de Saint-Privat-en-Périgord qu'une stagiaire vienne travailler 3 mois au secrétariat de la mairie.



Du 30 mars au 1^{er} juillet 2022, c'est *Stéphanie ZYCH* qui a bénéficié de cette formation. "J'ai reçu un très bon accueil, l'équipe est très pédagogue et de par la diversité du travail j'ai acquis beaucoup de connaissances".

Pascale Roussie Nadal et les secrétaires la remercient pour son aide et son efficacité et lui souhaitent une bonne continuation ■

Point sur les travaux en cours et les projets :

■ Saint-Antoine-Cumond :

Après l'obtention du permis de construire pour l'aménagement de la boulangerie, les appels d'offres ont été lancés avec des retours satisfaisants, malgré le contexte actuel de pénurie d'artisans et d'augmentation des prix des matériaux. Les travaux vont pouvoir débuter en septembre 2022.

■ Festalemps :

L'église *Saint-Martin* après avoir été fermée pour les fouilles exigées par la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles) a été réouverte au public en attendant la reprise des travaux. Malheureusement ceux-ci sont retardés car les subventions demandées ne pourront être prises en compte qu'en 2023.

■ Saint-Privat des Prés :

Vous savez que pour accueillir de nouveaux enfants en maternelle de nouveaux locaux étaient nécessaires. Une *salle modulaire de 55m²* sera installée dans l'école pour la rentrée scolaire 2022-2023.

Le permis de construire pour 2 *logements locatifs* dans la maison de la *rue du lavoir* a été obtenu et les appels d'offre sont lancés.

La commune a acheté la *maison à côté du Musée* pour y établir des logements sociaux ■

Les teufs teufs en balade à St-Privat des-Prés :

En mars, M. Denis FEYDIEU de Saint-Aulaye-Puymangou a contacté les responsables des musées pour l'organisation d'une visite le *dimanche 1^{er} mai 2022*. Il nous a précisé qu'il serait accompagné d'un *cortège de voitures anciennes des années 1920-1930*.

Ce jour-là, le soleil était au rendez-vous et à 10h30 nous étions présents sur la place de la mairie pour accueillir *13 véhicules et 33 membres d'équipage*. Dans une ambiance bon enfant, nous avons organisé le stationnement des vénérables autos venues des départements 16, 17, 24 et 33, parmi lesquelles on a pu voir des marques prestigieuses comme Citroën, Delage, Delahaye.

Les participants ont visité les deux musées, ravis et surpris par la qualité des objets exposés et fort impressionnés par la fidélité et la taille des maquettes des plus beaux fleurons des églises et châteaux de France. Ils nous ont chaleureusement remerciés pour notre disponibilité. Puis, le convoi a redémarré à 11h30 pour poursuivre son périple en Dordogne et en Charente.

Le départ s'est effectué dans une joyeuse pétarade de moteurs et de fumée, un concert de klaxons et les saluts de la main, échangés entre les voyageurs et la population présente, visiblement sous le charme de cette manifestation où patrimoine et vieilles voitures peuvent cohabiter en toute harmonie ■



Bruits de voisinage :

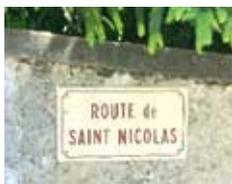
Comme dans toutes les communes, nous avons notre lot de querelles de voisinage dues aux nuisances sonores. Il peut s'agir des bruits de tondeuses, d'abolements, de bruits nocturnes... (la liste est longue).

Aux termes de l'article R1334-31 du code de la santé publique : *"aucun bruit particulier ne doit, par sa durée, sa répétition ou son intensité, porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme, dans un lieu public ou privé, qu'une personne en soit elle-même à l'origine ou que ce soit par l'intermédiaire d'une personne, d'une chose dont elle a la garde ou d'un animal placé sous sa responsabilité"*.

On distingue les nuisances :

- **Diurnes** : ce sont les nuisances qui ont lieu de 7h à 22h. Le bruit est dit anormal dès lors qu'il est répétitif, intensif et qu'il dure dans le temps.
- **Nocturnes** : ce sont celles qui ont lieu de 22h à 7h. Le bruit peut être considéré comme anormal même s'il n'est pas répétitif, intensif et qu'il n'est pas durable. On appelle ça du tapage nocturne, un acte illégal. Vous pouvez porter plainte auprès de la police.

Il existe donc bien une législation qui régleme ces nuisances avec risques d'amendes, et il est donc possible de porter plainte, mais il est nécessaire de privilégier la négociation.



L'adressage des hameaux de la commune

La *commission adressage* proposera prochainement au conseil municipal la dénomination des voies, routes, chemins, impasses ainsi que la numérotation de l'ensemble des habitations de la commune. Chaque logement sera localisé grâce au nom de la voie par laquelle on y accède et par son positionnement sur cette voie. Les adresses normées permettront à l'ensemble des administrés de bénéficier

Depuis l'entrée en vigueur de la réforme de la Justice le 1^{er} janvier 2020, tenter une résolution amiable du litige est obligatoire avant de saisir le tribunal. Sans preuve de cette tentative, le dossier sera rejeté par le greffe du tribunal.

Quel que soit le litige qui vous oppose à votre voisin, essayez de le résoudre vous-même à l'amiable. Faites plutôt le choix de sonner à sa porte pour dialoguer, c'est souvent mieux que le téléphone. Et, surtout, acceptez le fait que vous n'êtes pas parfait non plus. Les torts sont souvent partagés. Ce postulat vous permettra d'écouter votre voisin et de dialoguer plus sereinement. Si vous n'entrevoiez aucune solution, ne faites rien que vous pourriez regretter. Il y a un risque que les choses dégénèrent en injures, en violences... Il est alors question d'infractions pénales passibles de poursuites judiciaires et de sanctions lourdes.

Si'il vous est impossible de parler à votre voisin directement, vous pouvez lui écrire.

Il peut être pertinent de faire intervenir un tiers n'ayant aucun intérêt dans le litige pour trouver une issue rapide et respectueuse de chacun. Ce peut être la mairie, une association locale spécialisée ou le conciliateur de justice ■



des différents services (*courriers, colis, interventions des secours, fibre*).

Les services de l'agence technique du département nous apportent leur concours. Les périodes électorales ont interrompu ces travaux (*règles administratives*). La numérotation métrique (*mesurer en mètre à partir du point zéro de la route*) de chaque maison correspondra à l'entrée ou au portail situé à la limite du domaine public vers le domaine privé ■

Embellissement de nos 3 villages

En automne, 1375 bulbes avaient été plantés dans la commune. A l'arrivée du printemps nous avons pu admirer le résultat. De magnifiques fleurs avec leur diversité de couleurs ont orné nos talus, plates-bandes, parcs. Quel plaisir de flâner dans nos beaux villages !

Chacun de nous peut prendre part à ce nouveau challenge de labellisation "*Villes et villages fleuris*" en aménageant et en prenant soin de nos jardins. Source d'épanouissement et d'inspiration, le végétal est le plus beau moyen de se reconnecter à la nature. Sans oublier la biodiversité ! En effet les populations d'insectes et d'oiseaux sont en chute libre, 80 % des insectes ont disparu en trente ans



en Europe. Restons soucieux d'améliorer notre cadre de vie mais aussi d'offrir un accueil agréable à nos visiteurs et vacanciers ! ■

Des aides pour rénover votre logement

■ Le programme d'Intérêt Général Habitat en Ribéracois/Double 2022

Depuis le 1^{er} janvier 2022, le cabinet SEGAT a remplacé les équipes de SOLIHA pour accompagner les *propriétaires occupants et bailleurs au titre d'un programme d'action visant à améliorer des logements*.

La Communauté de communes du Pays de Saint-Aulaye porte au même titre que la communauté de communes du Pays Ribéracois un *Programme d'Intérêt Général (PIG)* qui permet aux propriétaires privés bailleurs ou occupants, de bénéficier de subventions pour certains types de travaux réalisés sur leurs propriétés.

L'objectif du PIG Habitat (*Programme d'Intérêt Général*) est notamment de répondre à différents enjeux :

- Intervenir auprès des populations âgées et/ou handicapées en complément des dispositifs existants de maintien à domicile
- Lutter contre la précarité énergétique des ménages les plus modestes
- Préserver et mettre en valeur le patrimoine bâti.

Sur l'année 2022, ce sont 92 dossiers qui ont été identifiés

en objectif sur l'ensemble du territoire concerné. A la mi-avril la marge de manœuvre était encore grande pour remplir cet objectif. Alors n'hésitez pas !

Vous souhaitez prendre des renseignements sur les différentes aides à l'amélioration de l'habitat ?

Vous êtes propriétaire d'un bien implanté sur la commune de Saint-Privat-en-Périgord ou sur la CDC du Pays de Saint-Aulaye ?

- Prenez rendez-vous avec les équipes de SEGAT qui assurent les permanences d'information et qui constituent à vos côtés les dossiers d'accompagnement monprojet.anah.gouv.fr

Permanences assurées sur :

- La Roche-Chalais le 3^{ème} mercredi du mois de 14h00 à 16h30 – Annexe II Jeanne Nicolas (à côté du cabinet médical)
- Saint-Aulaye le 1^{er} mercredi du mois de 9h30 à 12h00 – Maison des associations – Place du champ de foire

Pour prendre votre rendez-vous, veuillez contacter :

- Nathalie Marois au 06 43 86 71 36 (CDC Périgord Ribéracois qui coordonne le PIG)
- Emma Bonhoure / SEGAT au 05 56 44 77 71 ■

Un programme pour le développement de notre territoire



Petites villes de demain est un programme déployé par l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires dans le cadre du *Contrat de Relance et de Transition Ecologique*.

Il s'agit d'un dispositif national destiné à soutenir la revitalisation des centres bourgs des villes de moins de 20 000 habitants, exerçant des fonctions de centralité sur leur bassin de vie montrant des signes de vulnérabilité, en les accompagnant jusqu'en 2026 dans l'élaboration et la réalisation de leurs projets de territoire. Ce programme renforce les moyens déjà mis en œuvre par les collectivités territoriales. Il est décliné en lien étroit avec les acteurs locaux.

Quels sont les axes d'actions ?

- Créer les conditions du bien-vivre ensemble à tout âge
- Améliorer l'habitat et le cadre de vie
- Faciliter les déplacements et intégrer les mobilités douces
- Renforcer l'attractivité commerciale des centres-villes
- Valoriser le patrimoine bâti et paysagé
- Engager la transition durable des territoires

Plus de 1 600 communes et intercommunalités ont été inscrites dans cette démarche nationale.

Sur notre territoire, ce sont les villes de Saint-Aulaye et La Roche-Chalais qui ont été retenues dans le cadre de ce dispositif. Par ricochet, c'est l'ensemble des 6 communes du Pays de Saint-Aulaye qui bénéficieront du rayonnement de ce programme par le biais de l'attractivité améliorée des 2 polarités lauréates du dispositif. *Petites villes de demain* renforce également la capacité

humaine des équipes en finançant le poste d'un chef de projet à hauteur de 75% jusqu'en 2026. Véritable chef d'orchestre, ce dernier pilote le projet de territoire. A cet effet une chargée de mission a été collectivement recrutée par la Communauté de Communes du Pays de Saint-Aulaye, par la ville de Saint-Aulaye et par la ville de La Roche-Chalais. Ses missions consistent à accompagner et coordonner des actions de revitalisation, à développer les potentiels attractifs du Pays de Saint-Aulaye et à élaborer des projets transversaux utiles à chacune des 6 communes.

A l'échelle intercommunale, c'est la mobilité qui a été identifiée de manière transverse comme l'axe prioritaire, vecteur d'entrée donnant un accès quotidien aux activités et aux services liés à l'emploi, l'éducation, la santé, au commerce, aux loisirs et aux relations sociales. Les besoins de mobilité sont de plus en plus importants toutes générations confondues. Satisfaire ces besoins permettra de lutter efficacement contre les fractures sociale et territoriale.

L'habitat sera également abordé sous un angle transversal à l'échelle du programme par le biais de l'*OPAH (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat)* qui démarrera au 1^{er} janvier 2023 sur l'ensemble de la Communauté de Communes du Pays de Saint-Aulaye.

En parallèle, le chef de projet accompagnera plus spécifiquement chaque commune lauréate du dispositif (à partir des enjeux et des orientations définis dans le *diagnostic*) à porter ses projets de développement (*commerce, protection du patrimoine, aménagement du centre-bourg...*) ■

La grippe aviaire (influenza aviaire)

L'influenza aviaire est une maladie grave des oiseaux sauvages, captifs ou domestiques. Cette maladie, très contagieuse et souvent mortelle, est causée par des virus de type A. Elle est réglementée par le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation en lien avec le ministère de la Transition écologique. Elle peut parfois représenter un risque pour l'homme.



(*secrétions respiratoires, matières fécales*), ou indirecte par l'exposition à des matières contaminées (*nourriture, eau, matériel ou vêtements*). Le virus pénètre dans l'organisme des volailles par la voie respiratoire ou digestive.

■ Quelle différence entre influenza et grippe aviaire?

Quand la maladie se manifeste chez les oiseaux le terme *influenza aviaire* est utilisé, le terme *grippe aviaire* est employé pour évoquer en particulier la maladie provoquée chez l'homme par les virus *influenza A* d'origine aviaire qui possèdent un potentiel zoonotique.

■ Comment se transmet-elle ?

Sous sa forme hautement pathogène, la maladie se propage très rapidement chez les oiseaux et entraîne une mortalité très élevée, avec des conséquences importantes tant pour les élevages que pour la faune sauvage. Certaines souches du virus peuvent également infecter certains mammifères tels que le porc, les félinés...

Les volailles d'élevages sont initialement contaminées par les oiseaux sauvages infectés ou, lors d'épizootie en élevage. De nombreux facteurs peuvent contribuer à la propagation de ces virus : déplacements migratoires, les pratiques d'élevages, les flux d'échanges commerciaux internationaux et leurs évolutions. La transmission peut être directe par des contacts rapprochés entre individus

■ Quelles sont les mesures de prévention obligatoires à mettre en place lors du passage du territoire en risque élevé ?

Les volailles des élevages commerciaux doivent faire l'objet d'une mise à l'abri conformément à l'arrêté ministériel du 29 septembre 2021 dès lors que des mesures renforcées de biosécurité sont imposées par le niveau de risque épizootique influenza.

Les oiseaux des élevages non commerciaux, dont les basses-cours, doivent être claustrés ou mis sous filet lorsque le risque l'impose.



Dans le cadre des mesures de prévention de surveillance et de lutte contre les maladies, il est nécessaire de connaître chaque détenteur de volailles (basse-cour) ou autres oiseaux captifs non commerciaux élevés en extérieur en déclarant en mairie ou en ligne une fiche de recensement, ce qui permet de détecter le plus rapidement possible les maladies et de s'assurer qu'elles ne circulent pas ■

La chenille processionnaire

Les chenilles processionnaires sont les larves d'un papillon de nuit, présentent dans plusieurs régions de France y compris en ville, dont la prolifération provoque un affaiblissement des arbres.

Elles ont également un impact sur la santé humaine et

animale. Elles sont appelées processionnaire en raison de leur mode de déplacement, ces petits insectes velus qui se nourrissent des arbres avancent en file indienne pouvant s'étendre sur plusieurs mètres.

■ Comment la reconnaître ? Il en existe plusieurs types :



Chenille processionnaire du pin - urticante de l'automne jusqu'au printemps



Chenille processionnaire du chêne - urticante du printemps jusqu'au début de l'été



Nids de chenilles processionnaires de pin

■ Quel est le cycle de vie de la chenille processionnaire ?

Le cycle biologique de cet insecte est annuel, pour la chenille du pin et du chêne, mâles et femelles s'accouplent, le mâle meurt un ou deux jours après. La femelle s'envole et dépose entre 70 et 300 œufs sur les branches d'arbres, puis elle meurt à son tour. Les chenilles éclosent 30 à 45 jours après la ponte. La processionnaire du pin est moins résistante au froid que celle du chêne. La reproduction et la ponte s'effectuent entre juin et septembre, l'éclosion des œufs entre fin juillet et début novembre. Elle passe l'hiver au stade de chenille et se réfugie dans des nids bien visibles à l'extrémité des branches de pin dont elle ne sort que la nuit pour se nourrir. De janvier à mai, la chenille se dirige vers le sol afin de s'y enfouir sous la forme d'une chrysalide et de se développer. C'est la procession de nymphose, période pendant laquelle les chenilles sont particulièrement dangereuses pour l'homme et les animaux car elles se situent au niveau du sol, toutes les chenilles se tiennent les unes aux autres et se déplacent en longue file. Les chenilles processionnaires du chêne sont potentiellement nocives d'avril à juillet. Elles passent l'hiver sous forme d'œufs dans leur cocon au sommet des arbres. Au printemps les chenilles éclosent très tôt, avant le débourrement des bourgeons de chêne. Elles sont capables de rester en quiescence sans s'alimenter jusqu'à l'apparition des feuilles. La nuit elles quittent en procession leur nid pour se nourrir, la journée elles confectionnent leur nid qui sera abandonné après chaque mue. Le stade de nymphose (phase de croissance entre le stade de chenille et le stade papillon) se fait individuellement au sein du nid vers juin-juillet. Plusieurs mois plus tard, les chenilles vont sortir de leur cocon et en ressortir sous la forme d'un papillon de nuit. Ainsi recommence le cycle.

■ Quelles nuisances pour l'homme ?

Les chenilles créent des problèmes sanitaires graves en raison du venin présent dans les poils dès le troisième stade larvaire. Lorsque la chenille se sent menacée, ils sont libérés dans l'air et se fixent, comme un dard sur

l'épiderme. Transportés par le vent ils peuvent tomber sur des promeneurs ou être inhalés.

Chez les personnes fragiles ou ayant des antécédents allergiques importants, cela peut aller jusqu'au choc anaphylactique.

Les poils restent très présents dans les nids d'hiver vides et même après plusieurs années.



■ Quels dangers pour les animaux ?

Les animaux, en premier lieu les chiens et les chevaux, tentés de flairer les chenilles de près et d'en avaler, sont également exposés à des troubles. Les chats, très prudents de nature, sont rarement atteints. Le symptôme, le plus souvent rapporté, est la nécrose de la langue, qui peut s'accompagner d'œdèmes des babines et de vomissements. Il est recommandé de consulter immédiatement un vétérinaire. En effet, la nécrose de la langue peut conduire à la mort de l'animal qui est dans l'incapacité de se nourrir.

■ Quels dangers pour les arbres ?

La chenille processionnaire s'attaque à toutes les espèces de pins présents en France mais son choix se porte parfois sur les cèdres et aux chênes. Dès leur éclosion, les chenilles commencent à se nourrir des aiguilles ou des feuilles de l'arbre qui les abrite. Ces attaques ont deux conséquences néfastes. La première est directe : la défoliation provoque des pertes de croissance et une diminution du pouvoir photosynthétique. La seconde peut conduire à la mort de l'hôte. En effet, l'arbre affaibli par la défoliation, devient plus vulnérable aux attaques d'autres insectes xylophages.



Nid de chenilles processionnaires du chêne

■ Comment les éviter ?

Les communes françaises usent de pièges pour intercepter les chenilles processionnaires. La pulvérisation de bio-toxine est souvent utilisée, provoquant la mort des larves par ingestion. L'installation de nichoirs à mésanges dans les zones à risques est aussi pratiquée, une alliée précieuse étant particulièrement friande de la chenille processionnaire.



■ Une alliée précieuse : la mésange charbonnière

Sédentaire sur notre territoire, la mésange charbonnière est la "mangeuse de chenilles processionnaires" par excellence, avec une consommation familiale de 500 chenilles par jour.

Poser des nichoirs à mésanges près des zones infestées, ou préventivement dans votre jardin, peut s'avérer efficace. Le nichoir, avec une ouverture de 32 millimètres, doit être installé entre 2,5 à 3,5 mètres de hauteur sur le tronc et doit être exposé au sud-est à l'abri des vents dominants. Les chauves-souris, les araignées, certains coléoptères comme les calosomes, le coucou gris sont aussi consommateurs des papillons ou des chenilles processionnaires ■

PAGE DÉDIÉE AUX ENFANTS DE L'ÉCOLE



Les élèves de CE1 CE2 CM1 CM2 ont pu participer à un cycle d'apprentissage "**savoir rouler à vélo**". Lors des séances, ils ont appris à pédaler c'est-à-dire à connaître leur vélo ainsi que les règles de sécurité, et à maîtriser les fondamentaux comme monter et descendre de son vélo, conduire son vélo sur un parcours de slalom, ralentir, freiner, s'arrêter dans une zone limitée, rouler dans un couloir étroit, franchir un obstacle...

Toutes ces compétences contribueront à l'acquisition d'une réelle autonomie à vélo.

Le temps d'une matinée, les futurs élèves de PS ont été accueillis et se sont familiarisés avec l'école. Ils ont participé aux activités, découvert les lieux, rencontré les différents adultes et leurs camarades. Ils sont repartis avec un sac en toile souple qu'ils ont décoré. Ils pourront l'utiliser durant leur première année d'école. ■



DOSSIER : L'EAU

L'eau recouvre 72 % des 509 millions de km² de la surface du globe. C'est ainsi qu'on surnomme la Terre "*la planète bleue*". L'eau de la planète bleue est à 97,2 % salée. Cette eau salée se retrouve dans les océans, les mers intérieures, mais aussi dans certaines nappes souterraines. L'eau douce représente 2,8 % de l'eau totale du globe. Dans ce faible pourcentage, les glaces polaires représentent 2,1 % et l'eau douce disponible 0,7 %.

Bien que le volume d'eau douce reste stable, sa répartition sur la surface de la terre est inégale : 10 pays se partagent 60 % de ce volume. Plus de la moitié des habitants d'Afrique, d'Amérique latine et d'Asie manquent d'eau potable. En effet, un habitant de la planète terre sur 3 n'a pas accès à l'eau potable.

En 2002, lors du Sommet de la Terre à Johannesburg, les nations se sont engagées à réduire de moitié le nombre de personnes n'ayant pas accès à l'eau potable. Les réserves d'eau douce restent donc limitées.

Il faut donc savoir que l'eau constitue un bien précieux qu'il faut absolument préserver.

Avec la croissance démographique et l'intensification des usages industriels et agricoles, la demande en eau pourrait augmenter de 50% d'ici à 2030.

Les risques de pénurie d'eau (stress hydrique)

La pénurie d'eau peut être quantitative (*Une demande en eau qui dépasse la quantité d'eau disponible*), ou qualitative (*qualité de l'eau qui nécessite d'en limiter son usage*).



Le monde est soumis à des pressions en eau de plus en plus fortes. Non seulement les prélèvements excessifs réalisés dans les eaux superficielles ou nappes phréatiques réduisent la quantité de ressources en eau disponible, mais aussi le réchauffement climatique perturbe le cycle de l'eau et rend l'eau potable plus difficilement accessible.

Les grandes causes de la pénurie d'eau :

- Augmentation de la population mondiale
- Modification des modes de consommation (*essentiellement liés à l'amélioration du niveau de vie*) et conduisant parfois à un gaspillage de l'eau
- Agriculture intensive (*irrigation des cultures*)
- Dérèglement climatique (*sécheresses, canicules, inondations...*)
- Déforestation
- Pollution (*principalement causée par les rejets industriels*)
- Réchauffement climatique entraînant l'émission de gaz à effet de serre

- Enfin, l'évaporation de l'eau peut, dans certains pays très chauds, provoquer une situation de stress hydrique.

Dans les zones touchées par le stress hydrique (*dont la demande en eau dépasse sa disponibilité*), l'eau devient un enjeu non seulement sanitaire, mais économique et politique.

Quels sont les pays concernés par le stress hydrique ?

Bien entendu, le stress hydrique touche principalement les zones arides. Parmi les pays les plus touchés, on peut citer : Les pays d'Afrique, du Proche Orient, du Moyen-Orient et les pays d'Asie (*notamment l'Inde, le Pakistan ou encore les grandes plaines du Nord de la Chine*).

En France, le pays dispose de ressources en eau suffisantes pour répondre à la demande : sa quantité d'eau disponible oscille entre 2500 m³ et 6000 m³ par jour et par habitant.

Toutefois, la France, comme d'autres pays européens n'est pas toujours épargnée par le stress hydrique. Pour preuve, les dernières canicules en France et ailleurs en Europe ont provoqué des situations de stress hydrique.

Comment agir pour limiter le stress hydrique ?

Qui dit stress hydrique dit limitation des ressources en eau. Pour réduire au maximum ces limitations, il est essentiel de concentrer nos efforts sur la récupération des eaux et le traitement des eaux usées.

Mais quelles sont les techniques préconisées ?



■ Le dessalement des eaux de mer

Sachant que plus de 200 millions de personnes habitent au bord des côtes, l'extraction du sel de l'eau des mers et des océans est une solution intéressante pour produire de l'eau douce sans surexploiter les nappes souterraines.

Ce dessalement peut se faire de deux manières :

- Par osmose inversée
- Par une technologie thermique entraînant une évaporation de l'eau.

■ Le traitement des eaux usées

Le traitement des eaux usées est un levier essentiel pour satisfaire les demandes en eau pour des usages domestiques, agricoles et industriels.

Le traitement des eaux usées est un enjeu de qualité des milieux et de qualité de la ressource en eau. Depuis la loi sur l'eau du 3 janvier 1992, tout immeuble d'habitation doit être raccordé à un réseau d'assainissement collectif ou être doté d'un système d'assainissement autonome.

La répartition entre le mode d'assainissement collectif ou d'assainissement individuel, est une décision prise par les maires ou les présidents d'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) en fonction de la densité urbaine.

L'assainissement est majoritairement effectué de manière collective et les logements non raccordés sont généralement des maisons individuelles, plutôt situées en zone rurale.

Collectifs ou autonomes, ces systèmes d'assainissement exigés par la loi ont pour but, dans un premier temps, de regrouper et de procéder à l'évacua-



tion des eaux usées (*la collecte*) puis d'en éliminer les polluants (*l'épuration*) en les traitant avant leur rejet en milieu naturel.

S'il est relativement facile de prévoir et de contrôler les volumes d'eaux usées domestiques, il en va tout autrement des eaux pluviales.

On distingue les *réseaux unitaires* (*Évacuation dans les mêmes canalisations des eaux usées domestiques et les eaux pluviales*) et les *réseaux séparatifs* (*Collecte des eaux usées domestiques et des eaux pluviales dans des réseaux distincts*).

Sur notre secteur les réseaux sont séparatifs, ce qui permet de mieux maîtriser le flux et sa concentration en pollution, mieux adapter la capacité des stations d'épuration et éviter le risque de débordement d'eaux usées dans le milieu naturel lorsqu'il pleut.

■ La réutilisation des eaux usées traitées (REUT)

La Réutilisation des Eaux Usées Traitées consiste à la fois à traiter puis à réutiliser les eaux usées.

Lorsqu'elles sont traitées, ces eaux peuvent être valorisées de diverses manières.

La production d'énergie : Avant leur épuration, les eaux usées dégagent des matières organiques qui peuvent être utilisées dans des digesteurs en vue de produire du biométhane (*ou biogaz*), une énergie renouvelable issue de la biomasse.

L'irrigation agricole : Beaucoup moins chère que l'eau potable, la réutilisation des eaux usées traitées pour irriguer les cultures représente non seulement une source d'économie importante pour le secteur agricole mais ces eaux sont également enrichies en nutriments.

L'utilisation par les collectivités : La REUT est également pratiquée par les collectivités qui peuvent ainsi arroser leurs espaces verts, les golfs, nettoyer les espaces publics et lutter contre les incendies.

Le nettoyage pour les industries : Les industries peuvent également réutiliser les eaux usées pour nettoyer leurs équipements.

La recharge des nappes phréatiques : Dans certains cas, la réutilisation des eaux usées dépolluées peut servir à recharger les nappes phréatiques dont le niveau a baissé consécutivement à des épisodes de sécheresse.

En France, moins de 1 % des eaux usées épurées sont réutilisées, loin derrière l'Italie et l'Espagne qui utilisent entre 8 et 14 % de leurs eaux usées traitées et très loin derrière Israël avec 80 % de REUT. C'est dans les pays où les ressources en eaux sont les plus faibles que la pratique du REUT est la plus couramment utilisée.



Station d'épuration de Saint-Privat-des-Prés

Economisons l'eau

■ Les ressources en eau diminuent

En France, la consommation d'eau a fortement augmenté ces 50 dernières années : elle est de 150 litres par personne et par jour.

Alors que la qualité des eaux de surfaces et souterraines décroît, que la sécheresse devient la norme dans certaines régions, réduire sa consommation d'eau, et en particulier au jardin, devient un acte écocitoyen.

■ Un impact écologique et économique

La consommation de l'eau a un coût important pour l'environnement mais aussi pour notre porte-monnaie. Le traitement et l'assainissement de l'eau sont des processus fort coûteux, puisque l'on estime que 37 % de notre facture d'eau concerne son traitement.

L'eau la moins chère est donc celle que l'on ne consomme pas. De grandes économies en perspective !

■ Une utilisation sobre sans perdre son confort

• Chasser les fuites d'eau : un robinet qui goutte fait perdre 35 000 litres d'eau par an, une fuite de chasse d'eau fait perdre 220 000 litres d'eau par an.

• Prendre une douche en 4 minutes et oublier le bain : une économie de 130 litres d'eau à chaque douche.

• Couper son robinet en se brossant les dents fait également partie des écogestes basiques à mettre en place chez soi. Cela permet d'économiser jusqu'à 24 litres d'eau par jour. Le conseil vaut aussi lorsque l'on se rase

ou que l'on fait sa vaisselle.

• Poser un régulateur sur ses robinets et un mécanisme WC à double commande : économie de 35 000 litres d'eau par an.

• Choisir des appareils électroménagers peu gourmands en eau.

Privilégiez un lave-linge et un lave-vaisselle classe A+++ à ne faire tourner que complètement rempli pour économiser 35 à 60 litres d'eau par lavage.

• Arroser "à la fraîche" et économiser 6 litres d'eau par m² arrosé.

• Récupérer l'eau de pluie pour arroser les plantes, son jardin ou laver sa voiture.

• Privilégier l'eau du robinet à l'eau en bouteille : Sachant qu'il faut 1,5 litres pour produire une bouteille en plastique vide d'un litre d'eau et que le processus d'embouteillage est lui-même grand consommateur d'eau, 1 litre d'eau embouteillée requiert environ 2 à 3 litres d'eau supplémentaires...

■ Y avez-vous déjà pensé ?

• Jeter ses débris dans une poubelle publique : Halte aux mégots dans les caniveaux ou jetés du télésiège. 1 mégot = 500 Litres d'eau polluée.

• Bien penser qu'évier et toilettes ne sont pas des poubelles : Huiles de vidange ou ménagères, peintures, solvants... nuisent aux bactéries qui dépolluent les eaux usées. Lingettes et médicaments contiennent des produits chimiques qui se retrouveront dans les eaux usées.

• Utiliser des engrais et des désherbants biologiques dans le jardin pour ne pas polluer les rivières et les nappes phréatiques à proximité.

• Réduire les doses de détergents : une maison brille tout autant avec

des nettoyants ménagers biodégradables !



• Consommer avec discernement, la fabrication des aliments nécessite beaucoup d'eau et nous mangeons beaucoup plus d'eau que nous n'en buvons :

- 1 kg de sucre de canne = 1 700 litres d'eau

- 1 kg de sucre de betterave = 900 litres d'eau

- 1 tasse de café = 132 litres d'eau

- 1 tasse de thé = 27 litres d'eau

- 1 hamburger = 2 900 litres d'eau

- 1 pizza Margarita = 1 200 litres d'eau

- 100 g de bœuf = 1 500 litres d'eau

- 100 g poulet = 430 litres d'eau

- 1 kg pâtes = 1 849 litres d'eau

- 1 kg pommes de terre = 287 litres d'eau

- 1 kg d'oranges = 560 litres d'eau

- 1 jean en coton = 9 900 litres d'eau

• Ne plus jeter chacun 20 kg d'aliments encore consommables par an, c'est ne plus gaspiller l'eau qui a servi à les produire



La pollution de l'eau

On distingue principalement la pollution bactériologique, la pollution chimique et la pollution par toutes sortes de matériaux ou d'objets jetés ou abandonnés.

Ces pollutions peuvent avoir de nombreuses origines, on en distingue quatre principales.



■ La pollution domestique

Les eaux usées issues de l'utilisation d'eau au quotidien (*toilettes, cuisine, douche...*) contiennent des déchets organiques ou de la matière fécale. Les habitations mal ou non raccordées au réseau d'assainissement collectif, peuvent ainsi engendrer une pollution bactériologique de l'eau.

Les *produits ménagers* que nous utilisons sont chargés de polluants chimiques nocifs pour l'environnement. Difficilement traités par les réseaux d'assainissement, les résidus de ces produits viennent polluer les cours d'eau.

Les *médicaments* se retrouvent également dans les eaux polluées : Médicaments non utilisés, rejets de l'industrie chimique et pharmaceutique, élevages industriels d'animaux et des piscicultures, rejets des hôpitaux.

Le *tabac et les mégots de cigarettes* sont également très polluants.

■ La pollution industrielle :

L'industrie génère des pollutions différentes selon le secteur d'activité. Les *usines de papier*, par exemple, utilisent de grands volumes de produits chimiques dans leurs processus de fabrication.

Les *activités agroalimentaires* (*conserveries, coopératives...*) traitent de

gros volumes de matière organique, qui viennent enrichir le milieu en nutriments et contribue au phénomène d'eutrophisation.

■ La pollution agricole :

Les *pesticides et les engrais* engendrent une pollution chimique. *L'utilisation massive d'engrais* d'origine naturelle, tel que le fumier, peut constituer une source de pollution bactériologique. Ces substances, par le biais du cycle de l'eau, s'infiltrent ou ruissellent et polluent les milieux aquatiques.

■ La pollution liée aux transports maritimes :

Le transport maritime peut être à l'origine de pollutions chimiques. Elles sont souvent causées par des rejets d'hydrocarbures, volontaires ou non, directement dans l'océan. Les marées noires en sont l'exemple le plus frappant.

Les conséquences de la pollution de l'eau

■ Conséquences sur le milieu aquatique :

L'équilibre des milieux aquatiques est très fragile. La présence d'engrais et de fertilisants dans l'Océan a sur certaines plantes aquatiques le même effet que sur les plantes terrestres. C'est ce qui se passe en Bretagne avec la *prolifération des algues vertes* qui envahissent les plages. Ce phénomène est également appelé *marée verte*.

L'utilisation massive d'hormones de synthèse tant dans l'agriculture (*élevages*) que dans la vie quotidienne (*médicaments*) a pour effet la féminisation de certaines espèces aquatiques (*poissons, reptiles...*).

■ Conséquences sur la santé humaine et ses activités :

La qualité de l'eau a un impact sur l'Homme, sa santé et ses activités. Les pollutions bactériologiques peuvent être à l'origine de maladies (*otites, gastro entérites, éruptions cutanées...*) chez les baigneurs

et pratiquants d'activités nautiques. Ces pollutions sont détectées par l'analyse de deux bactéries intestinales : *Escherichia coli* et entérocoques. Les risques sanitaires liés aux pollutions chimiques sont moins bien connus et donc plus difficiles à détecter.

■ Les solutions pour lutter contre la pollution de l'eau

- Des stations d'épuration performantes et bien entretenues
- Des normes dans l'industrie avec des sanctions en cas de non-respect (pollueur-payeurs)
- Réduire l'utilisation des pesticides et des engrais en agriculture

- Réduire l'utilisation du plastique :
A ce sujet, la situation est inquiétante, tant la pollution plastique est omniprésente. Les plastiques à usage unique se dégradent en nanoplastiques, avec un bouleversement majeur de l'écosystème. Le phénomène est similaire à celui du réchauffement climatique. Une fois un seuil franchi, les événements risquent de s'emballer. Pour éviter "*cette crise planétaire*", la marge de manœuvre reste néanmoins étroite en raison de l'utilisation mondiale toujours croissante des plastiques.

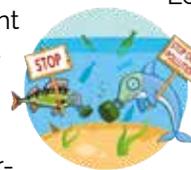
Il est possible de limiter la pollution de l'eau à l'échelle individuelle :

Lorsque l'on possède une fosse septique, il est important qu'elle soit bien entretenue afin d'éviter les infiltrations des eaux usées dans le sol.

La pollution par les produits d'entretien peut également être atténuée. En effet, utiliser des produits ménagers, des cosmétiques d'origine naturelle et plus respectueux de l'environnement permet de diminuer l'impact environnemental.

Aujourd'hui de nombreux labels ont vu le jour (*Ecocert, Ecolabel européen, Nature et progrès...*) et permettent de repérer plus facilement ces produits.

Enfin il ne faut pas jeter des médicaments dans les poubelles ■



“ CONVERSATION AVEC...”

Cette nouvelle rubrique n'a pas d'autre prétention que celle de fixer la mémoire de nos communes et pour cela nous allons à la rencontre de nos aînés afin qu'ils nous racontent leurs souvenirs et nous donnent ainsi une image d'un temps que nous n'avons pas connu. Les propos que vous allez découvrir n'engagent que leurs auteurs et ne sont qu'une facette du miroir du passé. Merci à eux pour cette générosité.

Echange avec M. Claudius René PEURIERE

(Monsieur PEURIERE a fêté ses 100 ans à la Meynardie le 30 juillet 2021)

J'ai fait mes chantiers de jeunesse à CHATEL-GUYON, huit mois. C'était l'équivalent d'un service militaire, mais en temps d'occupation, il n'y avait pas d'armée. On travaillait dans les forêts à abattre des arbres ou sur les routes à débiter la neige. Et quand je suis revenu j'ai repris mon travail pendant neuf mois. Après ils m'ont envoyé en Autriche au service du travail obligatoire (S.T.O.). J'y suis resté deux ans. J'ai travaillé comme aide cuisinier à éplucher les patates. Comme j'avais du temps libre, avec un copain on allait au ravitaillement dans les fermes. A cette occasion j'ai fait connaissance de cultivateurs : deux femmes, l'une avait son mari en RUSSIE et l'autre en FRANCE. Celui qui était en RUSSIE je ne l'ai pas connu, mais l'autre il est venu en permission. Ils étaient très gentils ces gens-là. C'était deux belles-sœurs qui étaient ensemble. Quand je les ai bien connues et que je venais au ravitaillement, j'avais un petit déjeuner avec des tartines beurrées. J'étais bien là.

Et puis j'ai changé d'endroit. Je suis allé travailler dans le tunnel. Ils construisaient une usine sous terre pour ne pas qu'elle soit bombardée. On faisait douze heures. En fonction de la faction on ne voyait pas le jour. A l'intérieur du tunnel il faisait toujours 13 degrés, dehors l'hiver on travaillait par moins 20 degrés. C'était dur là. On se trouvait en limite avec la SUISSE. Il y avait beaucoup de gardes pour éviter que l'on s'évade. Dans la nuit on entendait passer les bombardiers américains. Vers la fin de la guerre ce sont les Suisses qui se sont occupés de nous. J'avais un peu plus de 20 ans.

Ma mère était veuve et mon frère était prisonnier de guerre. Il avait 9 ans de plus que moi. Quand j'ai été libéré c'est lui qui m'attendait à la gare. Il était dans un camp en ALLEMAGNE. Il a été libéré avant moi. Mon frère travaillait à la banque, à la Société Générale.

Je suis né en 1921 à FIRMINI.

Mon père travaillait à la Compagnie des Ateliers et Forges de la Loire à FIRMINI, dans le département de la Loire, près de ST-ETIENNE. FIRMINI c'est à 12 km de ST-ETIENNE. Il était ajusteur dans l'usine. Ils étaient 7 enfants dans la famille. Comme ils étaient pauvres, mon père a été placé dans une ferme. Il n'allait à l'école que pendant l'hiver, sinon il était "au cul des vaches" comme on disait à l'époque. Il était asthmatique.

Après l'école primaire, je suis allé aux cours complémentaires, mais comme mon père venait de décéder, ma mère m'a dit qu'il fallait que j'aille travailler. J'aurais pu avoir le brevet. Je savais que j'irai à l'usine. J'avais fait des demandes à la Compagnie des mines de FIRMINI ROCHIN-MOLLIÈRES... Pour rentrer dans les bureaux.

Entré à 17/18 ans à la CAFL (Compagnie des Aciéries et Forges de la Loire) comme employé de bureau et secrétaire [grâce à une écriture remarquablement belle!], il franchit les échelons administratifs et termine sa carrière comme cadre chargé des retraites dans cette même entreprise.



Au début j'étais avec les contrôleurs de la Marine Nationale. J'y suis resté 4 ans. J'étais bien là. Ils étaient gentils avec moi. Il y en a un qui m'avait invité à venir manger chez lui. C'était des fonctionnaires qui contrôlaient la qualité des pièces pour les navires. L'usine occupait 80 hectares, elle était immense. On faisait de tout dans cette usine. Il y avait des tourneurs, des ajusteurs, on travaillait le métal. On était 5000, ingénieurs et ouvriers. Il devait y avoir au moins 70 ingénieurs.

Par la suite je m'occupais du service social. Je travaillais avec les assistantes sociales.

J'ai travaillé presque 40 ans à l'usine.

Je ne me rappelle plus comment je suis venu ici. (La Compagnie des Aciéries et Forges de la Loire, devenue Creusot-Loire, victime de la désindustrialisation des années 1970/80 met en œuvre un plan de mises à la retraite anticipée dont bénéficie Monsieur PEURIERE qui devient retraité à l'âge de 59 ans. Il décide alors, avec son épouse, de quitter Firminy et s'installer à Ribérac).

J'ai rencontré ma femme à FIRMINI. Elle est entrée à l'usine comme employée de bureau. Son père travaillait dans les postes. Il était de BORDEAUX. (Il était né à RIBERAC, ainsi que sa fille).

On l'avait nommé là, pour quelques mois. Entre temps la guerre est venue et il est resté à FIRMINI. Il a fait venir sa femme qui était restée à BORDEAUX. On s'est marié en juin 1946. Je crois que c'est ça. Je ne vais pas pouvoir la sortir. C'est marqué à l'intérieur de mon alliance.

Nous habitons le quartier du Mas à FIRMINI. Je n'ai eu qu'une fille. Elle était professeure d'anglais. Mon gendre était représentant de la société américaine "Dupont de Nemours".

Maintenant ils sont en retraite tous les deux. J'ai deux petits enfants, des arrières petits-enfants...

Mon frère avait une maison de campagne à NOIRETABLE, alors nous allions là pour les vacances. Il y avait un grand étang où j'allais me baigner. C'est là que j'ai appris à nager à ma fille. Ce sont mes beaux-parents qui l'ont élevée en somme parce qu'on travaillait tous les deux. Alors je me rappelle, il y avait un petit siège carré avec un coussin. Elle se mettait à plat ventre et je lui apprenais les mouvements. Je lui disais "Tu lances tes jambes écartées comme ça et tes bras joints et puis tu fermes les jambes et t'écartes les bras". Je lui ai appris comme ça. Je la tenais sous le ventre et puis un jour elle est partie. Je lui ai dit "ça y est tu sais nager".

« CONVERSATION AVEC... »

Moi j'ai appris tout seul, dans la Loire. J'allais à vélo à 5 km de FIRMINI ; Il y avait un lieu de baignade où les gens allaient. Le dimanche il y avait des joutes sur l'eau. J'avais des copains de quartier. Dans ma rue, j'habitais la rue de la tour de Varan. Elle allait à l'usine cette rue. Là on était dix filles et dix garçons. Plus haut il y avait deux scieries. Ils avaient des dépôts où ils avaient les troncs d'arbres. Ce n'était pas toujours plein alors on jouait au football. Moi je faisais aussi de la gymnastique. Je faisais de l'équilibre sur les mains, je marchais sur les mains. Je faisais le pont en arrière. J'étais souple. Et un copain tenait en équilibre sur mon ventre.

C'était une société catholique : "l'audacieuse de Notre Dame du mas". Les jeudis il y avait le patronage. On se produisait dans les salles de quartiers.

Ma mère tenait une épicerie. Le jeudi elle faisait le marché et moi je gardais l'épicerie. On était bien occupé. Je rendais des services. Les veuves des mineurs avaient le droit au charbon, alors j'allais les aider à rentrer le charbon. J'apportais le lait.

Quand il y avait des grèves à l'usine, il y avait des gardes montés à cheval. Moi j'aime bien les animaux, particulièrement les chiens et les chevaux. Alors je sortais vite pour voir les gardes montés. Le boucher du quartier avait une écurie à

côté de chez nous. Quand il voulait faire boire son cheval, il me faisait asseoir dessus, on allait à la fontaine on remplissait un seau et on faisait boire le cheval. Il faisait ses tournées avec son attelage. Le dimanche c'était des promenades attelées.

Pour l'usine, il passait régulièrement des tombereaux de charbon qui faisaient la navette entre la mine et l'usine. Les morceaux de charbon avaient la forme de briques. Quand il y en avait de trop il en tombait et les briques se cassaient. Les gens ramassaient le charbon, mais c'était défendu. Il y avait un café un peu plus haut où ils s'arrêtaient pour boire un canon. Quand ils étaient arrêtés j'allais vite voir les chevaux pour les caresser. Tout ça c'est vieux.

Mon plus beau souvenir c'est quand je suis revenu d'Allemagne.

Depuis, nous avons eu à déplorer le décès de M. PEURIERE en février 2022

Pour celles et ceux qui souhaiteraient témoigner sur leur passé et ainsi participer à la collecte de nos mémoires, vous pouvez contacter
M. Alain LUCOT au **06 86 90 70 55**
ou **M. Dominique RABOISSON** au **06 71 27 86 05** ■

VIE COMMUNALE

ETAT CIVIL (*La Meynardie)

Décès survenus sur la commune

Suzanne MARTINET*
St-Privat-des-Prés le 19/01/2022
Ginette Léone MOTTE* ép.
JACQUINOT
St-Privat-des-Prés le 24/01/2022
Claudius René PEURIÈRE*
St-Privat-des-Prés le 02/02/2022
René Marcel ROCHET*
S-Privat-des-Prés le 06/02/2022
Marie Jeanne MANET veuve VALADE*
St-Privat-des-Prés le 13/02/2021
Jeanne Irène ESTAY veuve STÄBLER*

St-Privat-des-Prés le 13/02/2022
Abel Denis RAYMOND*
St-Privat-des-Prés le 02/03/2022
Francis-Guy MARGERIDOU*
St-Privat-des-Prés le 05/03/2022
Mauricette Marcelle DENIS*
St-Privat-des-Prés le 19/03/2022
José Maria LOPEZ*
St-Privat-des-Prés le 23/03/2022
François Albert FAILLY*
St-Privat-des-Prés le 29/03/2022
Robert MANNON*
St-Privat-des-Prés le 07/04/2022
Yvonne DODIER*
St-Privat-des-Prés le 16/04/2022

Nicole Marguerite MONPION ép.
BARANQUE,
St-Antoine-Cumond le 04/05/2022

Décès hors commune :

Michel Jean Léonard DUBREUIL*
St-Privat-des-Prés le 17/01/2022
Paul Maurice CHAMPEAUD
Festalemps le 10/03/2022
Yvonne Naïda PHÉNIX veuve BERRY
Festalemps le 28/03/2022
Jean Maurice LHONNEUR
St-Antoine-Cumond le 23/03/2022
Andrée Joelle DUMAS
St-Privat-des-Prés le 21/05/2022 ■

Conseils municipaux depuis janvier 2022

■ 19 janvier 2022 :

- 1/ Assainissement : Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif
- 2) Etablissement public foncier non agricole (EPFNA) : Convention d'action foncière pour la revitalisation du centre-bourg
- 3) Collège Jeanne d'Arc de la Roche Chalais : demande de participation financière à un voyage scolaire
- 4) ATD 24 – Convention d'assistance technique au fonctionnement des systèmes d'assainissement

- 5) Convention S.P.A
- 6) Acquisition de pochettes de transport de fonds
- 7) Acquisition d'un bien
- 8) CHICRDD – Convention de mise à disposition de déchets verts
- 9) Budget lotissement – décision modificative N° 2

■ 05 avril 2022

- 1) Vote des comptes administratifs et comptes de gestion 2021 des budgets annexes et du budget principal, affectation du résultat

- 2) Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2022
- 3) Vote des budgets primitifs 2022
- 4) Vote des subventions 2022
- 5) Analyse et sélection des entreprises dans le cadre du marché de Boulangerie
- 6) Colis de Noël 2022 ■

VIE ASSOCIATIVE

■ AAPPMA (Le Goujon de Saint-Antoine)

Notre territoire halieutique s'étend de Ponteyraud, Saint-Vincent-Jalmoutiers, Festalemps à Saint-Privat-des-Près pour la Rizonne et de Mirand à Moulin Neuf et Porcherac pour la Dronne. (*Vente des cartes de pêche : coopérative agricole SCAR à St Antoine Cumond et sur internet en précisant le Goujon de St Antoine Cumond.*) Nous organisons plusieurs manifestations dans l'année. À venir :

• **1^{er} juillet** : avec les enfants de l'école de St-Privat, une **animation de découverte et d'initiation à la pratique de la pêche**. L'AAPPMA s'engage à fournir gratuitement à chacun des participants à cette journée une carte de pêche annuelle.

• **9 juillet** : **concours de pêche**, sous réserve

Aujourd'hui, nous comptons soixante adhérents.

Venez nombreux nous soutenir dans nos manifestations.



■ Amicale laïque

L'équipe de l'Amicale Laïque s'est retrouvée le week-end du 29 avril pour la Bourse aux vêtements, puériculture et jouets dans la salle des fêtes de Saint-Antoine-Cumond. Merci aux bénévoles présents pour leur participation. Cette action s'inscrit, comme les autres, pour pouvoir soutenir financièrement les activités de l'école. L'argent récolté par les achats de listes déposées et les 10% de retenus sur les ventes nous permettent d'envisager une sortie scolaire pour nos enfants en cette fin d'année scolaire sans demander de participation aux familles. A noter qu'une manifestation est prévue pour marquer la fin de l'année scolaire. Et, nous nous retrouverons aux réunions de la rentrée pour évoquer le renouvellement du bureau et de nouveaux projets.

La présidente de l'amicale Laïque

MOTS CROISÉS

Les mots à trouver sont en occitan :

- | | |
|-----------------|----------------|
| 1) La cuisine | 4) L'assiette |
| 2) La cheminée | 5) Le chaudron |
| 3) La bouteille | 6) La table |

Ces photos ont été prises sur la commune...

A vous de deviner où ?



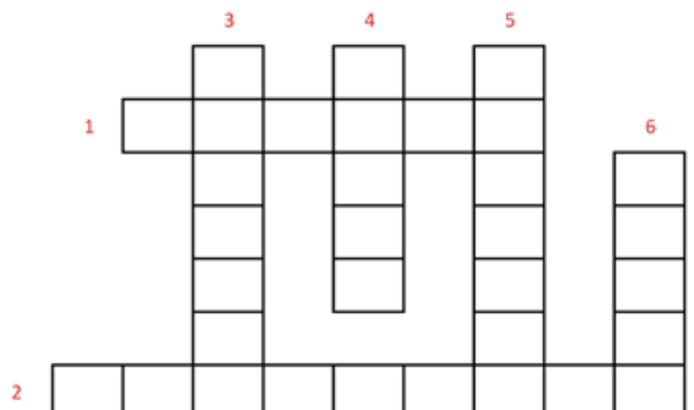
■ Association Sport et Loisirs St-Antoine-Cumond (ASLSAC)

Notre association sports et loisirs, comme son nom l'indique associe le sport avec la bonne humeur et la convivialité. Déjà connue puisqu'elle existe depuis plus de 20 ans et participe à tous les événements (*Octobre Rose, Téléthon...*), elle est composée de 3 ateliers (*la gymnastique, le vélo et la marche*).

Vous aimez le sport et la bonne humeur alors nous serons heureux de vous compter parmi nos adhérents !

Le **2 juillet** aura lieu un repas qui clôturera l'année sportive
Le **10 septembre** aura lieu un repas spectacle pour fêter les 20 ans de l'association.

Pour tous renseignements : 06 81 74 47 05 ou 06 31 08 74 70
Siège social : 2, rue du Moudelou 24410 Saint-Aulaye



LA VIE ASSOCIATIVE



■ Tennis Club de Saint-Privat

L'assemblée générale du tennis club de St-Privat-en-Périgord s'est tenue le 11 Avril 2022. Les tarifs pour l'accès au court restent inchangés.

Carte annuelle :

- Couple : 40€
- Adulte : 25€
- Jeune - de 16 ans : 10€

Carte semaine :

- Couple : 20€
- Individuelle : 10€
- Ticket horaire pour le court : 5€

Vous pouvez acheter cartes ou tickets horaires chez **Danielle VITAL à l'épicerie** et elle vous délivrera le

code pour l'accès au court. Nous tenons à ce que le terrain de tennis reste fermé afin que les joueurs puissent le trouver propre lorsqu'ils viennent jouer. Nous sommes au regret de constater que le système de fermeture est régulièrement vandalisé. Merci de bien vouloir le respecter. Nous remercions également la mairie qui assure le nettoyage. Enfin dernière information importante : Pour créer du lien entre toutes

les associations de Saint-Privat-en-Périgord, le club de tennis a accepté de prendre en charge un événement festif auxquelles participeront activement plusieurs associations. Il s'agira d'une **marche sur les trois communes historiques** le matin, suivi d'un **repas de midi à la salle des fêtes** de Saint-Privat-des-Prés. Retenez la date du **dimanche 24 juillet**. Merci de venir nombreux ■

■ Festalemps Loisirs

La *soirée couscous* organisée par l'association *Festalemps loisirs*, le 18 juin, c'est déroulée dans une très bonne ambiance et en plein air, malgré la chaleur.

120 repas sur place et plats à emporter ont été servis.

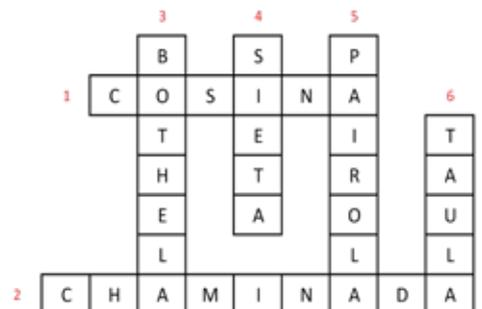
Les premières personnes ont été accueillies à partir de 19h30 ce qui a

occasionné un service échelonné et sans stress.

Le bureau remercie tous les bénévoles qui ont aidé pour la mise en place des tables l'après-midi et qui étaient très heureux enfin de se retrouver pour une manifestation très sympathique et conviviale.

Le bureau de l'association

Réponses MOTS CROISÉS :



Réponses DEVINETTES PHOTOS :

- 1 Le limans de Festalemps
- 2 Cumond
- 3 Route de Fonbois (vers les Fouilloux)

